



SUITE A UN Licenciement économique puis je attaquer mon employeur

Par **nico64**, le **24/01/2014 à 14:45**

Bonjour,

J'ai été licencié économique ainsi que mes collègues,d'une entreprise de 119 salariés dont une vingtaine dans la mienne ,en octobre 2011

Certains de mes collègues ont attaqué l'entreprise avec avocat,moi financièrement je ne pouvais pas

Et aujourd'hui 24/01/2014 je vois qu'ils ont obtenus gain de cause devant le juge départiteur des prud'hommes avec de dommages et intérêts d'une belle somme ,pour licenciement illicite

Le liquidateur judiciaire n'avait entrepris aucune démarche pour le reclassement des salariés,et qu'il avait délégué la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi à une stagiaire

Donc je voulais savoir si je pouvais tenter quelque chose?avec le même avocat ,si ce n'est pas trop tard, 3 ans après .

MERCI DE VOS REPONSES

NB

Par **P.M.**, le **24/01/2014 à 14:54**

Bonjour,

Vous le pouvez encore a priori si vous n'aviez pas accepté le CSP et signé un reçu pour solde de tout compte mais sans tarder pour que le délai de prescription ne soit pas atteint...